



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59844

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de créer un livret du sportif d'excellence, qui redéfinit périodiquement les ambitions sportives, scolaires et professionnelles de l'intéressé, sous la responsabilité de la fédération concernée. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

La base de données du sport de haut niveau, outil collaboratif permettant à tous les acteurs de mettre à jour les données relatives aux sportifs de haut niveau et sportifs espoirs, permet d'indiquer régulièrement les ambitions sportives, scolaires et professionnelles des sportifs concernés. Cette version électronique du livret sportif fait l'objet d'un travail de remise à niveau avec l'ensemble des acteurs, directions régionales, établissements nationaux et fédérations. Une attention particulière est portée pour faciliter les échanges entre la base de données du sport de haut niveau et l'outil de suivi quotidien des sportifs en établissement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59844

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5732

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5480